



Conseil économique et social

Provisoire

1^{er} février 2013

Français

Original : anglais

Session de fond de 2012

Débat de haut niveau

Compte rendu analytique provisoire de la 22^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 9 juillet 2012, à 15 heures

Président : M. Koterec (Slovaquie)

Sommaire

Thème prioritaire : Responsabilité, transparence et développement durable :
transformer les difficultés en occasions à saisir (*suite*)

Thème prioritaire : la mise en œuvre de politiques macroéconomiques permettant
la création d'emplois

Adoption de la Déclaration ministérielle

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

12-40852X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 05

Thème prioritaire : Responsabilité, transparence et développement durable : transformer les difficultés en occasions à saisir (suite)

Allocution du Secrétaire général

1. **Le Secrétaire général** déclare avoir beaucoup réfléchi à la question de la corruption et de la responsabilité lors de son séjour à Tokyo, où il a récemment participé à la dernière d'une importante série de conférences sur l'Afghanistan. Il remarque avec satisfaction que les États Membres promettent un montant supplémentaire de 16 milliards de dollars au cours des trois ou quatre prochaines années pour le développement de l'Afghanistan, et il se félicite de l'adoption, le 8 Juillet 2012, du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, ce qui devrait rassurer les afghans et les bailleurs de fonds sur le fait que les engagements qu'ils avaient pris les uns vis-à-vis des autres seraient suivis et honorés. L'Afghanistan fait face à de nombreux défis, notamment la corruption, ce qui nuit à la capacité des pays à prospérer et à se développer. Toutefois, la corruption ne se limite pas à l'Afghanistan; on la trouve dans tous les pays et toutes les régions, et ce sont les personnes ayant le moins de pouvoir qui en subissent le plus les effets car ils doivent payer des pots de vin pour des services qui devraient être un droit, comme la délivrance d'un permis de conduire ou pour des soins de santé, ou encore pour jouir d'un traitement équitable de la part de la police ou d'un procès équitable devant un tribunal impartial. La corruption nourrit la criminalité, affaiblit les économies et la démocratie, et alimente la méfiance publique.

2. C'est pourquoi il se félicite du débat du Conseil qui est allé jusqu'au cœur des idéaux et des objectifs de la communauté internationale. La paix, le développement et les droits de l'homme ne peuvent pas s'épanouir dans une atmosphère de corruption, dont l'impact est particulièrement important sur les sociétés où l'état de droit est fragile et les institutions sont faibles et ont un impact direct sur le développement. En 2011, la corruption a empêché 30 % de l'aide au développement d'atteindre sa destination finale, et ainsi des ponts, des hôpitaux, et des écoles n'ont jamais été construits et les individus ont dû se passer de ces services. Il ne faut pas permettre que perdure ce manque de transparence et de responsabilité. La Convention des Nations Unies contre la corruption et

son mécanisme d'évaluation par les pairs concrétisent un solide consensus mondial pour éradiquer ce mal. En s'examinant l'une l'autre, les nations œuvrent en faveur d'une responsabilité mutuelle. Cependant, elles doivent aller plus loin en créant des liens solides avec le secteur privé, la société civile, le monde de l'éducation, les médias, les femmes et les jeunes, afin de construire des cultures d'intégrité.

3. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), « L'avenir que nous voulons », souligne les dommages insidieux que la corruption inflige à la société. Il exhorte tous les États ne l'ayant pas encore fait à envisager de ratifier la Convention contre la corruption ou d'y adhérer, et à lancer sa mise en œuvre. La responsabilité et la transparence entre donateurs et bénéficiaires, et entre le système des Nations Unies et les États Membres, sont omniprésentes dans l'ensemble de ce document; ce n'est qu'à travers une telle responsabilité que l'on peut atteindre le développement durable. Rio+20 constitue un pas vers un avenir durable, mais il incombe aux États de faire les suivants et ils doivent les faire ensemble. Si la communauté internationale était transparente et responsable en ce qui concerne les engagements de ses membres, et si elle respectait la promesse de Rio+20 et de toutes les conférences et déclarations précédentes, elle pourrait construire un monde meilleur pour tous. Il fera tout son possible pour y parvenir, et il s'engage à être tenu pour responsable de cette promesse.

4. **M. Fedotov** (Directeur exécutif, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) déclare que l'engagement des Nations Unies afin de combattre la corruption et promouvoir la transparence et la responsabilité est manifeste dans l'initiative relative à l'intégrité institutionnelle de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui s'aligne entièrement sur la Convention des Nations Unies contre la corruption. Bien que la corruption demeure un défi, les attitudes changent à travers le monde, et les citoyens ne sont plus prêts à tout accepter; ils sont par contre prêts s'en prendre à leurs gouvernements qui ne mettent pas en place des politiques anti-corruption.

5. Les efforts déployés pour parvenir à la ratification universelle de la Convention doivent se poursuivre. Bien que la corruption se manifeste souvent au niveau local, elle doit être traitée au niveau mondial en se fondant sur la totale application de cet instrument. Il exhorte tous les États à participer

pleinement au mécanisme d'évaluation par les pairs de la Convention, qui soutient les initiatives anti-corruption et indique clairement que les nations peuvent lutter ensemble contre la corruption; rien n'exprime l'esprit multilatéral des Nations Unies plus clairement que ce processus inclusif.

6. De plus grands efforts doivent être faits pour s'assurer que chaque dollar perdu pour la corruption est récupéré. L'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (Initiative StAR) de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de la Banque mondiale aide à prévenir le blanchiment d'argent et à restituer des avoirs faisant cruellement défaut à leur pays d'origine. Il faut reconnaître cependant, que les États seuls ne peuvent pas gagner cette bataille; ils doivent travailler avec le secteur privé, les jeunes, les femmes, et la société civile afin de promouvoir la tolérance zéro vis-à-vis de la corruption. Bien que le débat lors de la session courante du Conseil ait mis l'accent sur la corruption dans le contexte du développement durable, il a en fait porté sur les individus car les lois anti-corruption, les bonnes pratiques commerciales, la responsabilité et la transparence ne sont que des outils qui permettent aux individus de vivre des vies plus durables.

7. **Le Président** déclare que le débat a mis en évidence l'impact de la responsabilité et de la transparence sur le développement, et l'importance d'une approche globale et multidisciplinaire pour leur promotion. Il exhorte les États Membres ne l'ayant pas encore fait à devenir parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et à ajouter leurs voix à l'ensemble des pays cherchant à promouvoir la responsabilité et la transparence. Ils doivent également assumer le rôle d'autres acteurs dans cet effort commun et pour établir des partenariats public-privé pouvant soutenir le développement durable. La promotion de la responsabilité et de la transparence doit être une priorité tant au niveau national qu'international.

Thème : la mise en œuvre de politiques macroéconomiques permettant la création d'emplois

8. *S'en suit une table ronde sur le thème « la mise en œuvre de politiques macroéconomiques permettant la création d'emplois », présidée par M. Miloš Koterec (Slovaquie), Président du Conseil, et animée par M. Rico Hizon (présentateur, Newsday et Asia Business Report, British Broadcasting Corporation). Le*

modérateur présente les intervenants : M. Syed A. Samad (Président exécutif, commission pour les investissements, Bangladesh); M. Ivan Šimonović (Sous-Secrétaire général, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme); M. Martin Rama (économiste principal, Groupe de recherche sur le développement, Banque mondiale); et M. Stephen Pursey (Directeur, Département des politiques d'intégration, Organisation internationale du Travail). Les intervenants ont répondu aux questions posées par le modérateur, le représentant du Bangladesh, et les observateurs de l'Institut international de politique publique et d'International Presentation Association of the Sisters of the Presentation of the Blessed Virgin Mary, et le modérateur ont formulé des observations finales.

La séance est suspendue à 17 h; elle est reprise à 17 h 40

Adoption de la déclaration ministérielle (E/2012/L.10)

9. **Le Président** invite le Conseil à examiner projet de déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau intitulé : « Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux et en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » (E/2012/L.10).

10. **M. Berger** (Allemagne), **M. León González** (Cuba), **M^{me} Nordström** (Finlande), **M. van der Vliet** (Pays-Bas), **M. Manjeev Singh Puri** (Inde), **M. Ovalles-Santos** (observateur de la République bolivarienne du Venezuela, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine), et **M^{me} Kabaki** (observateur de la République-Unie de Tanzanie) déclarent qu'ils ont besoin de plus de temps pour examiner le projet de texte présenté par le Président.

11. **M. Morrill** (Canada) déclare que le projet de déclaration ministérielle semble refléter le texte convenu lors de consultations informelles, il ne voit aucune raison pour retarder son adoption.

La séance est suspendue à 17 h 55.